

Mesdames, Messieurs,

Il me revient, à la demande des organisateurs de cette très intéressante journée, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister dans son intégralité, de prononcer quelques mots de conclusion.

**Les thèmes abordés depuis ce matin ne sont pas étrangers aux préoccupations de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques que j'ai l'honneur de présider.**

Thérapie cellulaire, médecine régénératrice, cellules souches, brevetabilité des inventions biotechnologiques, développement des sociétés de biotechnologies...

Sur tous ces aspects, l'Office a produit des rapports et poursuit sa réflexion, pour tenir compte notamment des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des nouvelles perspectives offertes.

Je rappellerai ici que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques est un organe, composé de députés et de sénateurs, qui a une mission d'information au sein du Parlement pour éclairer celui-ci dans le domaine scientifique et technologique.

**Le sang de cordon est déjà utilisé depuis plus de 20 ans dans le cadre d'applications thérapeutiques reconnues devenues courantes, tant à l'échelle nationale, qu'européenne et internationale.**

Et je dois ici rendre hommage à une Française, le Professeur Eliane GLUCKMAN qui a réalisé la première greffe réussie du sang de cordon.

Les greffons, majoritairement allogéniques, sont pour le moment essentiellement impliqués dans le traitement de certaines maladies du sang. Les avantages du sang placentaire résident dans sa capacité de prolifération, son abondance et la facilité avec laquelle on le recueille.

Pour répondre à cette prescription médicale, des banques de sang de cordon ont été créées et sont insérées dans un vaste réseau, pour assurer, avec les meilleures garanties possibles, les activités de prélèvement, de contrôle de la qualité des unités prélevées, de cryoconservation et de distribution. Je rappellerai que le site français de conservation à long terme et de distribution des greffons validés est installé dans ma circonscription, à Annemasse.

Dans ce domaine, des améliorations sont nécessaires, pour faire face à la demande et atteindre un niveau d'autosuffisance, pour des raisons médicales, sanitaires, mais aussi financières, l'importation de greffons restant onéreuse.

**Les travaux sur les cellules souches issues du cordon ombilical laissent entrevoir de nouvelles applications**, en particulier dans le domaine de la médecine régénératrice, pour restaurer des vaisseaux, des tissus, des organes.

Mais ils constituent également un élément perturbateur, au sein du secteur de la recherche travaillant sur les cellules souches, comme

à l'égard du dispositif mis en place pour collecter, contrôler, conserver et distribuer les greffons.

Cet élément perturbateur ne doit pas être considéré comme un obstacle, au contraire, il constitue **une forte incitation à poursuivre les recherches et à faire avancer la réflexion.**

**Du côté de la recherche**, pour laquelle les unités non validées pour les greffes devraient être plus aisément utilisables, il est important :

- d'identifier les **potentialités respectives des cellules souches** en fonction de leurs origines et d'étudier leur **longévité fonctionnelle**,
- tout en poursuivant les recherches sur les **capacités de régénération offertes**, lesquelles s'intègrent dans les stratégies se mettant en place pour favoriser le traitement des maladies dégénératives chez l'adulte.

**La réflexion**, pour un pays comme la France en tout cas, **doit porter :**

- **sur les moyens incitatifs permettant de favoriser le don de cordon**
- **et sur les réponses à donner aux demandes de constitution de banques de sang de cordon autologue, à usage privé.**

Le système français repose actuellement sur le principe d'un usage public des greffons. Ce principe se justifie par le poids des receveurs dans les applications courantes et l'exigence de compatibilité tissulaire (compatibilité HLA). Le dispositif mis en place, garant de la sécurité des échantillons et orienté vers un objectif d'intérêt général, repose sur lui.

La diversification des utilisations thérapeutiques conduit à examiner les conditions dans lesquelles une réponse adaptée peut être apportée, en prenant en compte les besoins de l'ensemble des receveurs potentiels et en préservant la qualité des produits conservés.

**Dans ce contexte, on doit se féliciter qu'une initiative telle que celle qui est lancée aujourd'hui se soit concrétisée.**

**Elle me semble en effet susceptible de faire avancer ce dossier, en mobilisant les compétences existantes et en suscitant une réflexion prospective salutaire.**

À ce stade, je voudrais aborder quatre points qui me semblent essentiels.

### **D'une part, la recherche et l'innovation.**

L'Office milite pour que les entreprises et la classe politique françaises acceptent de faire les efforts, notamment financiers, nécessaires, pour développer la recherche et favoriser l'innovation.

Mais le domaine de la recherche, comme celui de l'innovation, est très large et les responsables politiques sont forcément amenés à faire des choix.

Dans ce contexte contraint, se dégagent néanmoins des priorités et la santé, la mise au point de nouvelles thérapies, la recherche de moyens innovants pour faire reculer la maladie constituent assurément des objectifs largement partagés par les citoyens, comme par leurs représentants.

Dans ce domaine, toutes les voies doivent pouvoir être explorées, sans ostracisme.

Si les cellules souches, quelle que soit leur source, offrent des perspectives de guérison prometteuses, il faut soutenir la recherche et l'innovation pour parvenir le plus rapidement possible aux meilleurs résultats. Et je dirais aussi, qu'il faut que la communauté scientifique renonce à mener en son sein des combats stériles qui constituent souvent un frein au développement de la recherche.

J'ai en effet parfois l'impression que les laboratoires se concurrencent, plus qu'ils ne collaborent, en fonction du type de cellules souches sur lesquelles ils travaillent ou du type de greffon utilisé.

Puisque j'ai commencé à parler de la recherche et de l'innovation, **je poursuivrais en évoquant l'Europe et cet espace européen de la recherche qu'il est nécessaire de vivifier.**

Le consortium qui vient d'être mis en place est un bon exemple des collaborations qu'il convient de mettre en place au sein de l'Union européenne et que celle-ci doit soutenir.

Là où se trouvent les compétences, là où les acteurs font preuve de volontarisme, là doivent être orientés les financements.

La notion d'espace européen de la recherche ne se résume pas à un territoire, constitué de l'addition de ceux des États membres. Elle évoque un lieu de collaboration ouvert aux différents acteurs, en dépit de la variété de leurs statuts, public, privé, mixte, non lucratif ou commercial.

Il est important que l'Europe sache conserver les compétences existant sur son sol et leur donner les moyens de se fortifier, face à une pression de plus en plus forte exercée par l'Asie et l'Amérique du Nord.

**Le troisième point que je voudrais aborder concerne l'éthique.**

Les progrès de la science et le développement technologique conduisent à reformuler les questions et à évaluer la robustesse des principes que le législateur a posés.

Les cellules souches et les biobanques suscitent de sérieuses interrogations, face aux principes éthiques de non instrumentalisation et de non commercialisation du corps humain et au regard des

principes sur lesquels la conception du don est fondée – consentement, anonymat et gratuité, auxquels la France reste attachée.

Mais que valent ces principes si, en franchissant une frontière, tout devient possible ; si une valeur pour les uns est une erreur pour les autres ?

L'enjeu est considérable, en particulier pour l'Union européenne.

**Je terminerai mon propos par une dernière considération, qui relève du champ que l'on nomme « Science et société ».**

Dans le domaine de la médecine régénératrice et de la thérapie cellulaire, les attentes de la société sont immenses et intenses. Les annonces, relayées par les médias, de la découverte prochaine de nouvelles thérapies, créent de vifs espoirs qui sont parfois suivis de terribles déceptions.

C'est pourquoi, avant toute promesse, des garanties doivent être données et les bénéfices annoncés devraient toujours être mis en balance avec les risques encourus ; les échéances devraient être déterminées et exposées au public.

Sachons utiliser les mots justes et donner des repères aussi fiables que possible dans l'intérêt des malades, même si la guérison, la rémission durable et l'atténuation de la douleur contribuent toutes à une amélioration de leur bien-être.

On a assisté, ces dernières années, à une multiplication de banques privées de cordon, pour des utilisations futures encore très hypothétiques, susceptibles de tarir la source de sang placentaire destiné à être employé pour des greffes allogéniques, qui gardent tout leur intérêt.

Sachons en discuter sans a priori, mais avec le souci de l'efficacité et sur la base d'objectifs de santé publique.

Je ne doute pas que le consortium mis en place et lancé aujourd'hui, non seulement s'inscrira dans une **démarche responsable et transparente**, mais aussi qu'il contribuera à une certaine « **régénération** » **des projets de recherche et des réflexions en cours**.

Je vous remercie de votre attention.